



**2014-04-098-DR/RH**

**nomenclature: 1.4.3**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 13 MAI 2014**

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DU CDG 40: SERVICE RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE**

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

**PRESENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**EXCUSES**

M. PERRET	procuration à	M. LESPADÉ
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



**2014-05-098-DR/RH – AVENANT CONVENTION POLE RERAITES ET PROTECTION SOCIALE CDG 40**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Monsieur le Maire rappelle la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes dans le cadre de la retraite des agents territoriaux.

La Ville de TARNOS a signé en 2011 une convention pôles retraites et protection sociale avec le Centre de Gestion des Landes. Celle-ci découle du partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des dépôts et consignations pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2011.

Le Centre de Gestion est le correspondant départemental de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales à ce titre :

- il informe et renseigne les collectivités affiliées sur la réglementation et les procédures relatives au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux,
- il procède à un pré-contrôle des dossiers (immatriculations, affiliations, validations de services, CPA, CFA, retraites, rétablissements au régime général...) avant transmission à la Caisse de Retraites,
- il assure auprès des agents une mission de conseil sur les questions de retraite et apporte une réponse personnalisée à toute demande d'information (simulations de pension).

Il est précisé que l'avenant n° 1 à la convention 2011-2013 des pôles retraites et protection sociale renouvelle la convention sur les mêmes bases (mêmes tarifs 2011-2013) pour une durée de un an.

Une nouvelle convention sera proposée pour la période 2015-2017 dans le cadre d'un nouveau partenariat entre le Centre de Gestion des Landes et la Caisse des dépôts et des consignations, agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFFP. Celle-ci prendra en compte dans son intégralité la réforme des retraites ainsi que les dispositions spécifiques relatives à la dématérialisation des dossiers retraites.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre connaissance de l'avenant n°1 à cette convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 24 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par les lois 2007-209 du 19 février 2007 et 2010-1330 du 9 novembre 2010,

Vu la convention de partenariat signée entre la Caisse des dépôts et des consignations et le Centre de Gestion des Landes le 1er janvier 2011,

Vu l'avenant n°1 à la convention avec la Caisse des dépôts du 19 décembre 2013,

Vu la convention initiale d'adhésion au service retraite signée en 2011 par la Ville de TARNOS,



**DELIBERE**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

**DECIDE**, après en avoir pris connaissance, d'adopter l'avenant à la convention avec le Centre de Gestion des Landes.

**AUTORISE** après en avoir délibéré, Monsieur le Maire à signer cet avenant dans les conditions prévues.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

**Vote: 33**

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

